

Séance du 27 Septembre 2017

*L'an deux mil dix-sept, le 27 septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal convoqué le 20 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de M PECHINOT Joël, Maire,*

*Présents : DELARUE F. THEVENOT M. DUPUIS D. GUILLERME JM. PECHINOT D.
CARRION A. THIRION O.*

Absent excusé : CARRION .C et JACQUIN R

Procuration : JACQUIN R. donne procuration à DUPUIS D

Absent non excusé : MADUPUY A.

Secrétaire de séance : DELARUE F.

*Après lecture du Compte rendu de la réunion du 20 juin 2017, le Conseil Municipal approuve
le Compte rendu et signe le registre des délibérations.*

24. CIMETIERE – ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES

(Pour : 09, abstention : 0, contre : 0)

Le Maire fait part de ses craintes concernant 3 cyprès situés dans le cimetière. Il a contacté deux entreprises d'élagage et abattage d'arbres pour des devis, qu'il présente au Conseil Municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de faire couper un cyprès et remettre en forme deux cyprès situés dans le cimetière.

-CHOISIT l'entreprise VERTICALIS, sise à Verrey Sous Salmaise pour un devis de 720€ ;

-PRECISE que l'entreprise doit avoir une assurance couvrant les dégradations que les branches peuvent causer.

REVISION DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE SALMAISE - Présentation de l'étude par Monsieur DUBOIS David (AESN)

Le Conseil Municipal doit décider si la commune reste en zonage collectif d'assainissement ou au contraire décide de zoner la commune de Salmaise en assainissement non collectif.

Si le Conseil Municipal décide de rester en zonage collectif, lorsque la commune réalisera les travaux, elle ne pourra prétendre jusqu'à 40% d'aide financière.

Si le Conseil Municipal décide de changer le zonage en assainissement non collectif, les habitants volontaires pour faire les travaux d'assainissement non collectif seront aidés jusqu'à 60% (en passant par la commune).

Le Conseil Municipal a reçu par mail le dossier de l'étude pour le zonage d'assainissement et prendra une décision lors de la prochaine réunion.

25. EGLISE – REPARATION MOTEUR CLOCHE

(Pour : 09, abstention : 0, contre : 0)

Suite à l'entretien des cloches et à la réparation du dysfonctionnement des sonneries de l'église, le Maire présente le devis au Conseil Municipal de l'entreprise Prêtre et Fils chargée de l'entretien qui a signalé le dysfonctionnement sur le moteur actionnant la grande cloche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire à signer le devis présenté de 1 152.18€ HT pour la réparation du moteur actionnant la grande cloche.
- AUTORISE le Maire à signer un contrat d'entretien annuel avec la société Prêtre et Fils

TRAVAUX 2018

Le Maire propose de faire des travaux pour améliorer l'acoustique de la salle de la Croisée des Sarmates pour 2018. Il montre un premier devis de 17 460€ HT d'une entreprise spécialisée. Au vu du coût des travaux, il propose de demander d'autres devis et de consulter les partenaires financiers de la commune (DETR et Conseil Départemental) afin de connaître les aides financières possibles. Il propose de discuter de ces travaux au prochain Conseil Municipal.

26. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

(Pour : 09, contre : 0, abstention : 1)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les subventions 2017 comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT	CODE	VILLE
<i>ASSOC. AMIS DE SALMAISE</i>	30.00 €	21690	SALMAISE
<i>ASSOC. ANCIENS COMBATTANTS VERREY</i>	45.00 €	21690	CHARENCEY
<i>FNACA BOUX SOUS SALMAISE</i>	45.00 €	21690	BOUX /S SALMAISE
<i>ASSOC. CULTURE ET LOISIRS SALMAISE</i>	30.00 €	21690	SALMAISE
<i>ASSOC. EVA</i>	60.00 €	21350	VILLEBERNY
<i>INTERASSOCIATION DE VERREY</i>	40.00 €	21690	SALMAISE
<i>PISCINE INTERC. VALLEE OZE</i>	76.00 €	21690	SALMAISE
<i>CENTRE COTE D'OR FOOT</i>	30.00 €	21121	VAL SUZON
<i>AMICALE SAPEURS POMPIERS ST SEINE</i>	30.00 €	21440	SAINT SEINE L'ABBAYE
<i>ASSOC. VOLLEY-BALL LOISIRS SOMBERNON</i>	30.00 €	21540	BLAISY –HAUT
<i>FCVS</i>	30.00€	21150	SALMAISE
TOTAL	416.00 €		

27. FORET – TARIFS DES AFFOUAGES 2017-2018 :

(Pour :09, contre : 0, abstention : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de vente en cession du taillis, des petites futaies au prix de 5.00 euros le stère

DELAIS A RESPECTER dans les coupes affouagères :

- Abattage du taillis et petites futaies : 15/04/2018
- Vidange du taillis et des petites futaies : 30/09/2018

Faute par les affouagistes ou cessionnaires d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage

28. DEMATERIALISATION DES ACTES

(Pour :04, contre : 02, abstention : 03)

Le Maire propose au Conseil municipal de signer avec la préfecture de la Côte d'Or une convention pour mettre en œuvre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (délibérations, budgets....)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 voix contre, 3 abstentions et 4 pour,
AUTORISE le Maire à signer la convention avec la préfecture de la Côte d'Or
AUTORISE le Maire à choisir l'opérateur homologué pour la télétransmission.

29. BAIL ENVIRONNEMENTAL - AVENANT

(Pour :08, contre : 0, abstention : 0)

Monsieur PECHINOT Denis, intéressé à l'affaire, s'étant retiré de la salle lors du vote.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Salmaise s'est porté acquéreur de parcelles cultivées. Ces terres, situées dans le périmètre de protection de captage de la source alimentant le village, sont louées et soumises à bail environnemental, réglementant ainsi les traitements chimiques qui pourraient y être réalisés.

Le Maire lit le courrier de Madame GUILLERME Jannick, qui suite au décès de son mari demande la résiliation du bail environnemental qui était à son nom. Le Maire propose que les parcelles de ce bail environnemental soient transférées dans le bail du GAEC DE LA GRANGE DES BICHES sous forme d'avenant.

Il indique aussi que suite à l'aménagement foncier, les parcelles ont été remembrées et qu'il convient de faire un avenant au bail du GAEC DE LA GRANGE DES BICHES pour modifier les parcelles comprises dans le bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de résilier à l'amiable le bail environnemental au nom de Monsieur GUILLERME Jannick, qui courrait depuis le 14 août 2015 jusqu'au 14 novembre 2024.
- DECIDE de transférer les parcelles du bail environnemental au nom de Monsieur GUILLERME Jannick au bail environnemental au nom du GAEC DE LA GRANGE DES BICHES.
- DECIDE d'établir un avenant au bail environnemental du GAEC DE LA GRANGE DES BICHES, prenant en compte les nouvelles parcelles cadastrales dues au remembrement pour les parcelles concernées,

Section	N°	lieudit	Commune	Superficie louée
ZI	11	LES MAISONOTTES	SALMAISE	7 Ha 48 a 70
ZI	13	LES MAISONOTTES	SALMAISE	2 Ha 63 a 53
ZI	16	COMBE AU FOURNIER	SALMAISE	1 Ha 31 a 42
TOTAL				11 Ha 43 a 65 ca

- FIXE le prix à l'hectare à 30.00 euros de l'hectare,
- DIT que le bail sera renouvelé par tacite reconduction
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir et signer tout document, dont l'avenant du bail de location, en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

Association FCVS : Une convention entre la Commune de SALMAISE et l'association devra être mise en place pour définir le rôle de chacune dans le fleurissement de la commune.

Tondeuse communale : La commune propose aux résidents principaux de Salmaise d'acquérir l'ancienne tondeuse communale. Toutes personnes intéressées par l'acquisition de la tondeuse devra faire parvenir en Mairie, sa proposition d'achat dans une enveloppe cachetée. Le Conseil Municipal vendra la tondeuse à la personne ayant l'offre la plus élevée. La date limite sera affichée sur le panneau d'affichage et dans la parution du prochain « écho des sarmates ».

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 11 octobre 2017 à 20h00

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS
--

24. CIMETIERE – ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES

25. EGLISE – REPARATION MOTEUR CLOCHE

26. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

27. FORET – TARIFS DES AFFOUAGES 2017-2018 :

28. DEMATERIALISATION DES ACTES

29. BAIL ENVIRONNEMENTAL - AVENANT

PECHINOT J

DELARUE F

CARRION A

DUPUIS D

GUILLERME JM

PECHINOT D

THEVENOT M

THIRION O